

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le six septembre, à vingt heures, se sont réunis les conseillers municipaux en exercice, sous la présidence de Monsieur Gérard LHEUREUX, Maire, suite à la convocation du 25 août 2017.

Sont présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice sauf :

- Mme Valérie GRADEL (qui a donné pouvoir à Mme Myriam VARLET)
- Mme Sandrine DUFOUR (qui a donné pouvoir à M. Gérard LHEUREUX)
- Mme Pascale FOUQUEMBERG

Le quorum est atteint ; la séance est ouverte.

Monsieur Joël LEFEBVRE est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 26 juillet 2017 n'amène aucune observation ; il est adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

L'ordre du jour de la séance est abordé.

1) DISSOLUTION DE LA REGIE D'AVANCES TEMPORAIRE DU 14 JUILLET :

Jusqu'en 2013, une régie d'avances était ouverte chaque 14 juillet.

Elle permettait de disposer de pièces de monnaie pour récompenser les enfants participant aux jeux organisés par la municipalité.

Compte tenu de l'inactivité de cette régie depuis 4 ans, le comptable suggère de la dissoudre.

Le Conseil Municipal,
Considérant que la régie est inactive depuis 2013 et n'a plus lieu d'exister,
Vu l'avis du comptable public assignataire en date du 25 juillet 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de supprimer la régie d'avances temporaire du 14 juillet à compter de ce jour.

2) SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PONTHEIU MARQUENTERRE POUR L'INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME :

La Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre met en place un service mutualisé pour l'ensemble des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2018.

La compétence resterait communale ; seule l'instruction des dossiers serait assurée par l'intercommunalité.

Il est proposé à la commune de confier l'instruction de l'ensemble des dossiers d'urbanisme à la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre à compter du 1^{er} janvier 2018.

Le financement serait établi sur 3 axes :

- une part intercommunale (entre 20 % et 25 %)
- une part en fonction du nombre d'habitants (environ 1 € par habitant)
- une part variable par rapport au nombre d'actes et leur coefficient de pondération

Le service d'urbanisme est actuellement assuré en mairie par Arnaud DECOBERT dans de bonnes conditions. A certaines périodes (comme en ce moment), un pic d'activité est constaté avec la charge de travail que cela engendre.

C'est également le cas pendant ses congés.

Le Conseil Municipal,

Considérant que le service d'urbanisme est correctement assuré par la mairie,

- se prononce à l'unanimité contre l'adhésion au service d'urbanisme mutualisé proposé par la Communauté de Communes Ponthieu Marquenterre, pour l'ensemble des autorisations d'urbanisme, à compter du 1^{er} janvier 2018

3) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Informations diverses :

- Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la mairie de Vironchaux a publié sur les réseaux sociaux le fait que notre commune refusait de participer à l'achat de cadeaux de fin d'année pour les élèves domiciliés à Crécy.
Une réponse a été formulée, rappelant que notre commune participe au travers des charges transférées, et que le cadeau de fin d'année n'est pas une dépense obligatoire.
- Monsieur Daniel BARTHE remercie Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de l'autoriser à suivre la formation continue des gardes champêtres à partir du 18 septembre.
- La pose de stores a été réalisée dans la salle du Conseil Municipal et le sera prochainement à la salle du Casino, équipement bienvenu pour se protéger du soleil ou pouvoir utiliser un rétroprojecteur.
- Le Département a répondu par courrier aux questions de la commune préalablement au transfert à titre gratuit du collège Jules Roy.
Le Département accepte de prendre en charge les frais de bornage.
La question de l'usage du parking devra être vue avec le nouveau principal du collège.
- Une réunion de présentation d'ateliers pour les seniors (utilisation de tablettes, gestion du stress et du sommeil) était proposée hier. 15 personnes y assistaient.
- **M. LEFEBVRE** annonce que dans la programmation de travaux de voirie 2017, la rue des Vaches et la rue du Château Thomas seront refaites : chaussée et entrées en enrobés, et pose de bordures et caniveaux.
- **Mme RICHARD** constate que le prêt de matériel aux associations est assuré par le personnel communal ; elle suggère que les associations viennent elles-mêmes le chercher.

M. BOTTE rappelle que les membres des associations sont bénévoles et n'ont pas, pour certains, de remorques.

Mme LOURDEL ajoute qu'ils travaillent également, pour la plupart, à l'extérieur, ce qui explique dans certains cas le retour tardif du matériel emprunté.

- **Mme LOURDEL** rapporte les demandes formulées par M. DONNAT de Caumartin :
 - Il signale une canalisation d'eaux pluviales à réparer. Le personnel communal l'a déjà constaté mais ne dispose pas du matériel nécessaire pour procéder aux réparations.
 - Il semblerait qu'en l'absence de tracé sur la chaussée, le virage devant chez lui est dangereux pour les cyclistes.
 - Enfin l'installation d'un banc à l'entrée de Caumartin est demandée.
M. RENOIR déclare qu'un banc a été installé face au monument.

- **M. BLIEUX** signale que le Chemin de la Grande Armée est impénétrable à partir d'un certain endroit.

- **M. BOTTE** suggère qu'une portion de la haie à la sortie du Site du Champ de Bataille soit supprimée, car elle masque la chicane.

- **Mme LOURDEL** signale que le trottoir face à la Place du 8 mai remontant au collège est en mauvais état.

- **M. BLIEUX** demande que le panneau de la Communauté de Communes à l'entrée de Marcheville soit lavé.

- **Mme RICHARD** indique que les cours d'anglais proposés par M. DAY reprennent ce samedi 9 septembre.
Elle rappelle, par ailleurs, le bon déroulement du chantier de restauration de la mare du Hallot du 17 au 30 août par un groupe de jeunes étrangers dans le cadre de Concordia.

- **M. SUEUR** rappelle le déroulement de 2 manifestations sportives :
 - la Ronde Picarde ce samedi 9 septembre
 - le Prix de la municipalité le dimanche 17 septembre de 13 heures à 17 heures
Il manque des signaleurs pour que celle-ci se déroule dans des conditions satisfaisantes

- **M. LEFEBVRE** rappelle que les panonceaux « Charte de l'amitié avec Llantrisant » et « Participation citoyenne » ont été posés.

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 21 heures 15.